

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2020 – 561 DU 25 NOVEMBRE 2020**portant reclassement des personnels de la Police
républicaine.**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,****CHEF DE L'ÉTAT,****CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi n° 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-389 du 29 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2018-304 du 11 juillet 2018 portant reversement des personnels de l'ex-Gendarmerie nationale et de l'ex-Police nationale dans les corps de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2020-493 du 07 octobre 2020 portant modalités de reclassement des personnels dans les corps et grades de la Police républicaine ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 novembre 2020,

DÉCRÈTE**Article premier**

En application des dispositions du décret n° 2020-493 du 07 octobre 2020 portant modalités de reclassement des personnels dans le corps et grades de la Police

républicaine, les fonctionnaires de police en service à la date du 02 juillet 2018, sont reclassés comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Article 2

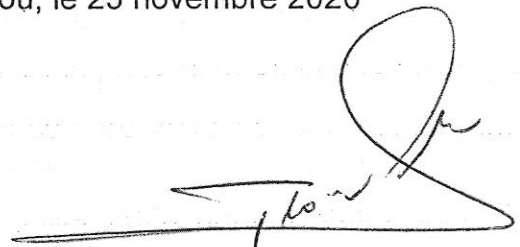
Le Directeur général de la Police républicaine, délivre à tout fonctionnaire de Police sur demande de celui-ci, un extrait du présent décret constatant sa situation administrative.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

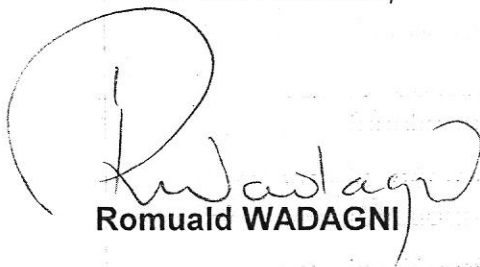
Fait à Cotonou, le 25 novembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



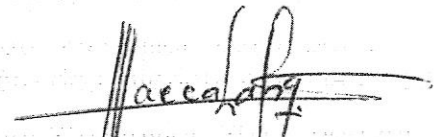
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – GES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MISP 2 – AUTRES MINISTERES 22
– SGG 4 – JORB 1.